



**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 29 JUIN 2023 A 19 H 00**

**PRESIDENCE :** M. David DESPAX, maire

**PRESENTS :** M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Damien PETIT et M. Florian CHANET, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** M. Saïd MOURTADA, premier adjoint qui a donné procuration à Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint, qui a donné procuration à M. David DESPAX, maire ; Mme Sophie VANNEREAU conseillère municipale ; M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal qui a donné procuration à M. Florian CHANET, Conseiller municipal.

Date de convocation : 21 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 6

Nombre de conseillers municipaux votant à l'intégralité des délibérations : 9

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2023
2. Tarif des services périscolaires
3. Règlement des services périscolaires
4. Vente d'herbe annuelle
5. Désignation d'un référent agricole
6. Projet de city-stade : demande de subvention à la Région
7. Projet cantine
8. PLUiH
9. Questions diverses

Madame Amandine LOPEZ a été désignée secrétaire de séance.

---



## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2023

M. le Maire demande si des membres du conseil municipal ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 qui leur a été transmis.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2 – TARIF DES SERVICES PERISCOLAIRES

M. le Maire donne la parole à Madame Amandine LOPEZ, deuxième adjointe, en charge des affaires scolaires et périscolaires qui présente à l'assemblée les travaux réfléchis en commission.

Elle rappelle tout d'abord la tarification en vigueur depuis la rentrée de septembre 2022.

La garderie est facturée au forfait : 1,50 € le matin quelle que soit la durée d'accueil de l'enfant de 7 h 30 à 8 h 30, et 2,50 € le soir de 17 h 00 à 18 h 00 sachant que la première demi-heure de 16 h 30 à 17 h 00 est gratuite. Concernant la cantine, le tarif est actuellement fixé en fonction de trois tranches de quotient familial comme suit :

Quotient familial	Tarif repas
< 700,00 €	3.40€
Compris entre 700,00 € et 1 000,00 €	4.00€
> 1 000,00 €	4.70€

À noter que 3 familles sur 27 familles en moyenne dont les enfants fréquentent régulièrement la cantine sont concernées par un tarif des deux tranches inférieures.

Dans la mesure où le traiteur qui fournit les repas augmente son tarif unitaire pour l'année scolaire 2023-2024 de 0,39 € passant le repas de 3,80 € en juillet 2023 à 4,19 € à la rentrée, cette augmentation doit être prise en compte dans la mise en place des nouveaux tarifs.

Dans un second temps, Mme A. LOPEZ présente à l'assemblée un dispositif d'aide de l'Etat « Tarification sociale des cantines scolaires – cantine à 1€ ». Il s'agit d'une convention signée avec l'État, permettant de proposer aux familles les plus modestes un tarif de cantine à 1 €, subventionné par l'État à hauteur de 3 €. La Commune de Montpensier étant éligible, Mme A. LOPEZ propose une modification des tarifs de cantine afin de respecter les conditions requises par la convention. La convention avec l'État impose que toutes les familles ayant un quotient familial inférieur à 1.000 € bénéficient de la cantine à 1 €.

Par ailleurs, M. le Maire précise que l'école peut être amenée à accueillir des enfants ne résidant pas ou plus sur la commune, selon ce qui est prévu par le Code de l'Éducation. Si dans ces cas un conventionnement est prévu entre les communes pour participer aux frais de scolarité, rien n'est prévu pour les services périscolaires. Aussi, par équité avec les familles résidant sur la commune et donc soumis aux impôts locaux, M. le Maire propose d'instaurer une tarification différente pour les familles ne résidant pas sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2023, les tarifs de services périscolaires suivants :



Quotient familial	Tarifs cantine	
	familles domiciliées à Montpensier	familles domiciliées hors Montpensier
< 1 000	1.00€	1.00€
entre 1 001 et 1250	3.50€	4.00€
> 1250	4.80€	5.00€

Tarifs garderie		
	familles domiciliées à Montpensier	familles domiciliées hors Montpensier
forfait garderie du matin	1.50€	2.00 €
forfait garderie du soir	2.50€	3.00 €

### 3 – REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Suite au vote des tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2023, M. le Maire indique qu'il y a lieu de les intégrer au règlement. Hormis les tarifs en deux catégories selon que les familles sont domiciliées à Montpensier ou pas, et trois tranches pour la cantine, ainsi qu'une précision sur la tolérance du goûter du matin avant 8 h 15, Mme A. LOPEZ fait remarquer que le contenu du règlement en vigueur jusqu'à aujourd'hui n'est pas fondamentalement modifié. Ce règlement sera communiqué aux familles le soir de la rentrée scolaire. Les familles devront fournir une attestation de leur quotient familial ou à défaut, le tarif de cantine de la tranche supérieure leur sera appliqué.

### 4 – VENTE D'HERBE ANNUELLE

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer comme les années précédentes sur la vente d'herbe du terrain de sports situé rue du Stade. M. Daniel LEBOURG, agriculteur en activité sur la Commune étant toujours preneur, il propose de reconduire cette vente aux mêmes conditions qu'en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de vendre pour l'année 2023 l'herbe du terrain de sports à M. Daniel LEBOURG au prix de 60,00 €.

### 5 – DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE

M. le Maire expose à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme déploie une animation foncière agricole sur l'ensemble de son territoire afin de préserver le foncier agricole grâce à la mise en œuvre de stratégies foncières locales adaptées (reconquête agricole, aménagement foncier, échanges amiables...etc.). L'objectif est d'améliorer la structuration foncière des exploitations agricoles. Ces actions seront développées de manière complémentaire, en partenariat avec la profession agricole et les acteurs du territoire (chambre d'agriculture, SAFER, communautés de communes...etc.), et grâce à l'appui d'un réseau de référents agricoles. Il y a lieu de désigner au sein du Conseil municipal, un référent agricole communal.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, désigne pour l'animation foncière agricole du Département, M. Corentin AYGLON, troisième adjoint.

## 6 – PROJET DE CITY-STADE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans un premier temps deux demandes de subvention ont été déposées pour aider au financement du projet de city-stade. La subvention de l'ANS a été obtenue à hauteur de 60 % du coût du city-stade, hors aménagement paysager. La DETR, (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été refusée par les services préfectoraux car au vu du nombre important de dossiers déposés dans le Puy-de-Dôme, seul le projet inscrit en priorité 1, à savoir la réfection du chemin du Pâqueret, a été subventionné. Cependant, le Conseil municipal peut délibérer pour solliciter une subvention à la Région au titre du « Bonus ruralité ».

Ce programme « Bonus ruralité » subventionne non seulement le city-stade mais également les aires de jeux pour jeunes enfants et les aménagements paysagers, ce à hauteur de 40 %.

Au vu des devis estimatifs demandés pour le city-stade, l'aire de jeux et l'aménagement paysager de l'ensemble de ces deux structures, le plan de financement du projet s'établirait comme suit :

Nature des travaux réalisés	Montants
Terrain multisports	96.628,80 € H.T.
Aire de jeux enfants	29.479,17 € H.T.
Aménagement paysager	22.501,00 € H.T.
<b>COÛT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>148.608,97 € H.T.</b>
Subvention de l'ANS (96.628,80 X 60%)	57.977,00 €
Subvention de la Région (148.608,97 X 40%)	59.443,59 €
<b>À la charge du budget communal</b>	<b>31.188,38 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de solliciter auprès de la Région une subvention à hauteur de 40% pour un projet de city-stade et aire de jeux pour enfants.

## 7 – PROJET CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée que le chantier suit son cours, ce malgré souvent des lenteurs dans les procédures de coordination.

## 8 – PLUiH

M. le Maire informe l'assemblée que la CCPL a résilié le marché avec le cabinet VERDI INGENIERIE suite à un désaccord sur la méthode d'élaboration du PLUiH. Aussi, une consultation pour contracter avec un nouveau bureau d'études est en cours. Ce qui retarde le projet. De ce fait, le PLUiH ne sera pas adopté avant la fin d'année 2024. Afin de pouvoir fournir au nouveau bureau d'étude une carte définitive, chaque Commune a été invitée à effectuer scrupuleusement divers contrôles sur la carte tels que l'identification des zones agricoles, des éléments remarquables (monuments par exemple), des secteurs naturels protégés.



## 9 – FETE PATRONALE

M. le Maire expose à l'assemblée que la fête patronale aura lieu le dimanche 10 septembre. Les festivités commenceront la veille avec une messe à l'église Notre Dame de Septembre à 18 heures. Le dimanche, après une petite randonnée pédestre, un repas sera offert à tous les habitants de Montpensier qui se seront inscrits. Les plats seront fournis par des artisans locaux, tels que le cochon à la broche par M. Pierre RIBEIRO, boucher à Aigueperse ; tartes aux fruits par la boulangerie GIRAUD. Une alternative à la viande de porc sera bien entendu proposée. Comme l'an passé, les boissons apportées par les convives seront partagées. L'après-midi se poursuivra par diverses animations telles que structures gonflables pour les enfants, concours de pétanque et casse aux pots. Les membres de l'association Générations Montpensier surveilleront les activités des enfants. La journée sera clôturée par un concert dans l'église avec des chansons d'Edith Piaf. M. le Maire sollicitera le Crédit Agricole pour le don éventuel de coupes pour le concours de pétanque. Un flyer avec un bulletin-réponse pour les inscriptions au repas sera distribué courant juillet dans toutes les boîtes aux lettres des habitants.

## 10 – QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Lotissement « Le Fugeat » :

M. le Maire informe l'assemblée que l'ASL (Association Syndicale Libre) du lotissement « Le Fugeat » lui a transmis le procès-verbal actant la demande de rétrocession des parties communes à la Commune. Le dossier est donc complet, ce qui permettra d'examiner la demande lors d'un prochain conseil.

### 2 – Fête nationale :

Un défilé avec dépôt de gerbe au monument aux morts aura lieu à 11 h 30 le vendredi 14 juillet. Un vin d'honneur offert à la population clôturera la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Président de séance,  
Le Maire,  
David DESPAX

La secrétaire de séance,  
Amandine LOPEZ